

GUIDE D'UTILISATION DE VOS ÉQUIPEMENTS

« CITE DES CHEMINOTS »
Rue Paul Deflandre,
Rue Marcel Fournet,
60230 CHAMBLY



ICF HABITAT
NORD-EST



BIENVENUE CHEZ ICF HABITAT NORD-EST

Vous venez d'emménager dans un logement neuf certifié CERQUAL Habitat & Environnement®, Effnergie+®. Il concilie confort, maîtrise des charges et respect de l'environnement.

Pour vous permettre d'apprécier au mieux vos équipements et de contribuer à leur entretien, ce guide vous apporte toutes les informations utiles.

La bonne utilisation de vos équipements associée à des éco-gestes au quotidien peuvent vous permettre de réaliser des économies significatives et de contribuer à la préservation de notre planète. Pour cela, il vous suffit d'adopter des gestes simples décrits dans ce guide.

L'équipe ICF Habitat Nord-Est vous souhaite une belle vie dans notre résidence et reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

VOS CONTACTS UTILES



Les équipes de proximité :

■ Votre gardien

Lazhar BELAADIA

Tél. 01 30 34 76 48 ou Mob : 06 60 33 22 47

Lazhar.belaadia@icfhabitat.fr

■ Votre responsable de site

Claire DUPUIT

claire.dupuit@icfhabitat.fr

Bureau d'accueil

1 place Jean-Jacques Boitiaux à Chambly

Horaires d'accueil

Lundi au jeudi de 11h à 12h

Vendredi de 11h à 12h

■ Votre Agence Picardie Champagne Ardenne :

21, rue de la République

80 000 Amiens

Tél : 03 22 80 05 05

icfnordest.picardie@icfhabitat.fr

Accueil en agence : du lundi au vendredi de 9h à 12h

■ Numéro d'urgence :

En dehors des heures d'ouverture de votre agence (soirs, week-ends, et jours fériés), ICF Habitat Nord-Est met à votre disposition un numéro pour les urgences ne pouvant pas attendre le **0 969 320 939** (appel non surtaxé)



VOTRE LOGEMENT CERTIFIÉ CERQUAL® HABITAT & ENVIRONNEMENT



La certification CERQUAL Habitat & Environnement® fixe un niveau de performance à atteindre sur les immeubles. Elle permet de s'assurer également que les dispositions managériales, d'organisation ou d'information ont été appliquées.

Votre logement est certifié CERQUAL Habitat & Environnement®, Effinergie+®. Cela signifie qu'il concilie confort, maîtrise des charges et respect de l'environnement.

Pour en savoir plus,
rendez-vous sur :
<https://www.qualitel.org/>

QUELS IMPACTS SUR VOTRE LOGEMENT ?

VOTRE RÉSIDENCE CONSOMME PEU D'ÉNERGIE

Votre résidence atteint en matière de consommation énergétique le niveau EFFINERGIE+, soit 50 Kwh/m².an pondéré. A titre comparatif, en France, la consommation moyenne d'un logement est de 270 Kwh/m².an pondéré (plus précisément, 80% des logements français sont situés entre 151 et 450 Kwh/m².an pondéré). Votre logement consomme 5 fois moins que la moyenne française.

VOTRE CONSTRUCTION EST DITE MIXTE

Elle mêle plusieurs matériaux dont des murs à ossature bois et des murs en béton. Par conséquent, les percements, flammes (barbecues) sont formellement proscrits.

UNE CONSOMMATION EAU OPTIMISÉE

Ressource vitale à préserver coûte que coûte, l'eau potable est économisée par des équipements adaptés pour la réduction des débits et pression.

VOTRE CONFORT PRIORISÉ

Premier cadre de vie, votre logement a été conçu avec des niveaux d'exigence élevés notamment en termes d'acoustique, d'isolation thermique, de gestion des déchets ménagers, de ventilation, de qualité de l'air, de niveau de consommation d'énergie et d'éclairage naturel.





VOS ÉQUIPEMENTS

L'ARRIVÉE D'EAU

L'ensemble de la distribution d'eau de la maison est raccordé à un robinet d'arrêt dans votre cuisine sous la chaudière.

Après ce premier robinet de coupure générale, commence la distribution de chaque appareil sanitaire, dont la distribution est assurée via une nourrice d'alimentation équipée de robinets.



CHASSE D'EAU DOUBLE COMMANDE

Par rapport à une chasse d'eau normale, la chasse d'eau double commande permet d'effectuer des économies d'eau non négligeables. 2 possibilités : 3 ou 6 litres.

Pour information, la consommation des toilettes standards à réservoir de 9 litres représente 15m³ par an et par personne, soit plus de 170€ par an pour une famille de 4 personnes.

MITIGEUR



Le mitigeur comporte un seul levier pour régler la température (en le déplaçant latéralement) et le débit (en le soulevant ou l'abaissant). Il comporte un régulateur de débit (petit débit qui se bloque sur une première position et grand débit en forçant un peu cette première

position). Il est aussi équipé d'un brise jet ou aérateurs.



CONSEILS GESTES VERTS

■ 1 à 2 fois par an **détartrez le brise jet** (qui peut se dévisser) dans un peu de vinaigre blanc.

■ Sachez que le mitigeur en position eau tiède consomme également de l'eau chaude.

■ Pensez à **couper l'eau** quand vous vous brossez les dents, vous rasez ou vous savonnez sous la douche.

■ Un robinet qui goutte, ce sont 35 m³ par an, soit environ 110 € qui sont gaspillés. Pour un filet d'eau, c'est 140 m³/an, soit 440 €, et une chasse bloquée représente 220 m³/an, soit 695 €. **Faire réparer les fuites est donc très économique et écologique.** Pour détecter une fuite, il vous suffit de réaliser un relevé de votre compteur en notant le chiffre inscrit sur celui-ci avant de vous coucher et de le vérifier le lendemain matin !

■ **Privilégiez l'installation d'un lave-vaisselle !** Il sera moins consommateur d'eau qu'un lavage manuel, mais pensez à le faire tourner qu'une fois plein. En moyenne, un lave-vaisselle récent consomme environ 12 litres d'eau par lavage tandis qu'une vaisselle à la main en consomme 42 litres.



GESTION DE L'AIR

Le renouvellement de l'air ambiant de votre logement est assuré par un groupe d'extraction hygroréglable de marque ALDES type Hygro Bahia ou Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC). Le groupe d'extraction est positionné en faux plafond des WC ou de la Salle de bain (avec une trappe d'accès pour entretien).

Cette ventilation s'effectue d'une part par Introduction d'air à l'aide des grilles d'entrée d'air autoréglables (ou hygroréglables) généralement placées en partie haute des fenêtres des pièces à vivre (chambres, séjour, etc.). Pour des raisons de confort acoustique, elles peuvent aussi être intégrées dans les murs. Ces entrées d'air sont optimisées pour faire rentrer le minimum d'air dans la pièce.

La circulation de l'air se fait sous les portes intérieures, et d'autre part par Extraction d'air à l'aide des bouches d'extraction (positionnées dans les locaux dits humides : cuisine, WC et Salle de Bain). L'air « neuf » est ainsi aspiré tout d'abord vers les pièces sèches puis vers les pièces humides puis vers les bouches d'extraction. De plus, les bouches d'extraction modulent le débit de ventilation en fonction de l'hygrométrie. Le débit d'air varie en fonction des besoins réels, d'où les économies de chauffage.

La **bouche d'extraction cuisine**, assure un débit modulé suivant l'humidité relative ambiante de la pièce et un débit complémentaire temporisé (30 minutes), dont l'ouverture est commandée par un interrupteur dit poussoir.

Les **bouches d'extraction des WC et Salle d'eau ou bain avec WC** assurent un débit permanent de 5m³/h et un débit complémentaire de 30 m³/h temporisé (30 minutes) commandé par détecteur de présence. (Pile 4,5V uniquement pour la salle d'eau des maisons avec chambre au rdc).



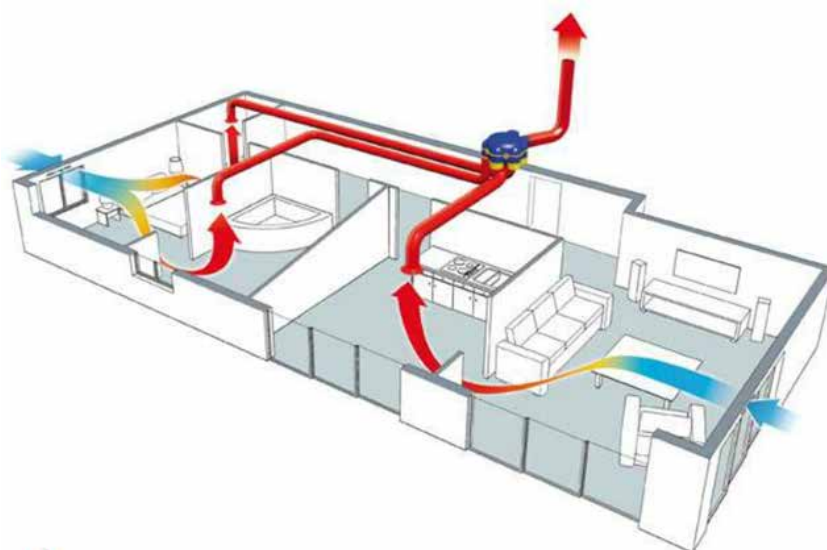
IMPORTANT

Il est fondamental que les entrées d'air sur les fenêtres des pièces sèches (ou les murs) ne soient jamais obstruées car cela peut entraîner des désordres dans votre logement.

Le raccordement d'une hotte sur la bouche d'extraction située en cuisine est strictement interdit. Une hotte à recyclage d'air est impérative.

Pour éviter les phénomènes de moisissures, de condensation et de bruit, il vous appartient :

- De ne jamais débrancher la Ventilation
- De ne jamais boucher les grilles d'entrée d'air.
- De nettoyer régulièrement les grilles d'extraction et d'entrée d'air.





NETTOYAGE DES BOUCHES D'EXTRACTION

La partie centrale des bouches d'extraction se retire facilement.
Il vous suffit alors de la dépoussiérer et de la passer à l'eau courante.

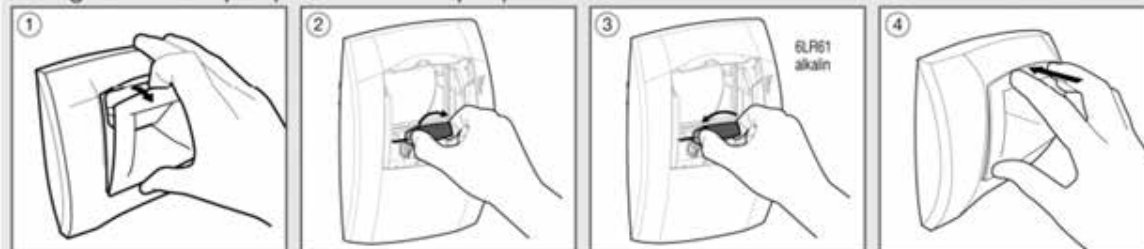


NETTOYAGE DES BOUCHES D'EXTRACTION

ENTRETIEN Nettoyage



Changement de la pile (versions électriques)



Mise en garde



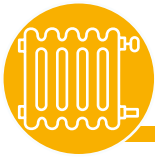
Fin de vie produit



NETTOYAGE DES ENTRÉES D'AIR



Les grilles d'entrée d'air en menuiserie ne se démontent pas et se nettoient à l'éponge.



VOTRE CHAUFFAGE

Votre logement est équipé d'une chaudière individuelle gaz. Celle-ci est située dans la cuisine, dans l'entrée ou la buanderie. Il s'agit d'une MPX 24/29 MI compact de chez De Dietrich®. Cet appareil utilise la technologie dite à condensation, cette dernière étant fondée sur la récupération de la chaleur des gaz de combustion. Grâce à ce principe de fonctionnement, la chaudière consomme moins d'énergie et contribue à réduire les émissions de CO₂ de votre foyer. La chaudière fournit à la fois le chauffage central de votre logement et l'eau chaude sanitaire instantanée.

LE TABLEAU DE BORD

Cet appareil de type étanche est équipé d'un système d'évacuation des fumées avec admission d'air et évacuation des produits de combustion.



Un sèche-serviette mixte est installé dans la salle de bain. Le mot « mixte » fait référence à la présence de deux systèmes sur le même appareil lui permettant d'être beaucoup plus efficace qu'un radiateur électrique ou eau chaude ordinaire. Le principal avantage du sèche-serviette mixte est qu'une fois le chauffage central coupé en période d'été, vous pouvez toujours utiliser votre sèche serviette en basculant sur le système électrique.



CONSEILS GESTES VERTS

- Une fois par an, nettoyez vos radiateurs sans les démonter.
- Ne surchauffez pas votre logement et n'ouvrez pas systématiquement vos fenêtres. Pour réduire la température de votre logement, utilisez les systèmes de régulation mis à votre disposition.
- Lorsque vous aérez votre logement, pensez à fermer vos radiateurs avant d'ouvrir les fenêtres. En hiver, évitez l'ouverture des fenêtres car la ventilation mécanique renouvelle déjà l'air.
- Pensez à laisser le soleil chauffer votre appartement en laissant vos stores ouverts la journée.

IMPORTANT

Vous ne devez faire aucune intervention sur cette chaudière : en cas de problème avec le chauffage ou l'eau chaude veuillez contacter LOGISTA au 08 00 00 19 14 (prestataire ICF Habitat Nord Est).

COMMENT UTILISER LE THERMOSTAT

Pour régler votre chauffage vous devez utiliser uniquement le Thermostat d'ambiance programmable qui vous permet de régler les radiateurs du logement. Les autres radiateurs sont équipés de robinets thermostatiques permettant de régler les autres pièces.





LE TABLEAU ÉLECTRIQUE

Le tableau électrique comprend toutes les protections des différents circuits électriques de l'appartement par disjoncteurs différentiels instantanés. Les circuits sont repérés par étiquettes. Toute modification des dispositions prévues pourrait endommager les installations électriques.

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUE

Votre logement est équipé de deux panneaux photovoltaïques produisant environ 500w. L'électricité générée par ces derniers est de l'auto consommation, un compteur d'Energie est installé dans le tableau d'électricité de votre logement.



DÉTECTEUR AUTONOME AVERTISSEUR DE FUMÉE - DAAF

Conformément à la loi ALUR, votre logement est équipé d'un détecteur de fumée normalisé (ou deux selon la configuration de votre logement).

Vous devez veiller à son entretien, à son bon fonctionnement et assurer le renouvellement du dispositif. En ce sens un mode d'emploi doit vous être remis à l'état des lieux entrant.



CONSEILS GESTES VERTS

■ Concernant le choix de vos ampoules préférez les ampoules fluo-compactes moins chères que les ampoules LED.

■ Sachez que l'ampoule halogène consomme en moyenne 45W. L'ampoule fluo-compacte se place devant avec ses 25W nécessaires. Véritable fuite d'énergie, l'ampoule incandescence utilise 5 fois plus d'électricité que la fluo-compacte. La championne de la catégorie reste l'ampoule LED qui n'utilise qu'1W pour éclairer.

■ L'arrêt complet des appareils électriques permet une baisse des consommations d'électricité, du niveau sonore et une diminution des dégagements de chaleur.

■ 3 ampoules de 75W qui restent allumées une soirée = une lessive à 60°C.



POUR VOTRE SÉCURITÉ

- > Ne tentez jamais de modifier l'installation électrique ou d'effectuer des réparations par vous-même.
- > Coupez toujours le courant au disjoncteur avant toute intervention, même pour changer une ampoule.
- > Ne débranchez jamais la borne de terre (protection) installée sur le tableau.
- > N'installez pas votre machine à laver dans une salle de bain non prévue à cet effet.
- > Dépoussiérez régulièrement vos interrupteurs et thermostats.
- > Ne surchargez pas vos prises qui risquent de chauffer et provoquer un incendie.
- > Eviter de percer à l'aplomb d'une prise de courant ou d'un interrupteur, afin d'éviter de détériorer l'alimentation de ceux-ci.



LES DOUILLES DCL

Votre logement est équipé de douilles DCL (Dispositif de Connexion Luminaire). Selon la norme NF C 15-100, le DCL est obligatoire pour chaque point d'éclairage. Il doit être pourvu d'une douille avec une fiche récupérable 2 pôles + terre. Les fiches et douilles DCL permettent de raccorder rapidement un luminaire à une prise pour luminaire.

COMMENT CONNECTER UN LUMINAIRE SUR UNE DOUILLE DCL ?



1

Douille avec ampoule



2

On déclipse du support



3

On se retrouve avec une douille et un domino



4

On déclipse le domino



5

Douille et domino désolidarisés



6

Ouvrir la douille



7

Pousser sur les petits ergots



8

Les deux parties se séparent



9

Les connecteurs du dominos sont visibles



10

Passer le fil électrique dans la partie en plastique



11

Visser les fils sur les extérieurs et la masse au milieu si besoin et reclipser les 2 parties ensemble



12

Bloquer le fil avec la petite vis en plastique sur le côté



13

Enfoncer jusqu'à entendre un clic puis enfoncer le domino dans le plafonnier. Il ne faut donc pas ouvrir le plafonnier et en aucun cas le dévisser.



ENTRETIEN DES SOLS & DES ESPACES VERTS

LE CARRELAGE

Nettoyage du carrelage par lavage à l'éponge et à la serpillière. Ne pas utiliser de produits acides ayant pour effet de dégrader les joints entre les carreaux.

LE SOL SOUPLE

Aspirateur ou serpillière humide. Détergent traditionnel non abrasif.

Taches résistantes : eau de javel diluée, White spirit, alcool ou jus de citron. Taches rebelles (encre, tomate, moutarde, sang, betterave, mercurochrome) : laisser agir quelques minutes de l'eau de javel diluée sans frotter puis rincer abondamment.

Rouille : nettoyer à l'aide d'un antirouille textile puis rincer abondamment.

Graisse, stylo, feutre : frotter légèrement avec un chiffon imbibé de White spirit puis rincer abondamment.

Proscrire l'usage de l'acétone et des solvants chlorés (ex : trichloréthylène). Ne jamais utiliser de cires ni de vernis vitrifiants.

LES ESPACES VERTS

L'entretien des jardins privatifs est à la charge du locataire. L'installation de brise vue ou tout type d'occultation sur les grillages sont strictement interdits.



VOS FENÊTRES

DOUBLE VITRAGE ARGON

Constitutives de l'enveloppe de votre logement au même titre que les murs, vos fenêtres se doivent, elles aussi, d'assurer l'isolation de votre logement. Toutes les menuiseries de votre logement sont en bois avec double-vitrage et lame d'argon.

Vous pouvez économiser 148kWh/m² pour une fenêtre double vitrage peu émissif avec lame d'argon contre 41 kWh/m² pour une fenêtre double vitrage ordinaire. La perte de chaleur est donc réduite de 30% par rapport à la fenêtre double vitrage ordinaire vous permettant ainsi de réaliser des économies de chauffage



LA GESTION DE VOS DÉCHETS

Le tri sélectif vous permet de jeter vos déchets ménagers de façon adaptée à l'aide des bacs de tri. Ces derniers seront à placer soit dans les Abris métallique ou dans les locaux dédiés en arrière des garages. Vos poubelles sont à déposer dans les containers, une zone de stockage containers en entrée de résidence vous permettra de les sortir les jours de collecte, voir les dates de sortie ci-après). Ces containers ont tous un code couleur facilitant le tri des différents types de déchets.

Pour plus d'information, rendez-vous sur le site de collecte de vos ordures ménagères: <https://www.thelloise.fr>

Agenda des collectes 2020 Chambly

	Ordures ménagères	Emballages et papiers	Verre	Déchets végétaux
Secteur Est	Tous les lundis	Tous les jeudis	Les mercredis semaines paires	Tous les mercredis du 30 mars au 27 novembre 2020 sur toute la commune de Chambly
Secteur Ouest	Tous les vendredis	Tous les jeudis	Les mercredis semaines impaires	Consignes de collecte : www.thelloise.fr
Secteur Centre	Tous les lundis et vendredis	Tous les jeudis	Les mercredis semaines impaires	

Rapport des collectes

jour férié	rattrapé le
mercredi 1 ^{er} janvier 2020.....	samedi 4 janvier 2020
vendredi 1 ^{er} mai 2020.....	samedi 2 mai 2020
vendredi 25 décembre 2020.....	samedi 26 décembre 2021
vendredi 1 ^{er} janvier 2021.....	samedi 2 janvier 2021

Sapins - à déposer avec les ordures ménagères du lundi 06 janvier 2020 au vendredi 24 janvier 2020 (ou à emmener à la déchetterie)

Utiliser les codes couleurs des bacs pour faciliter la collecte.
Merci de sortir vos bacs ou poubelles la veille au soir.

Dotation et maintenance du bac de tri en MAIRIE.

Pour les professionnels, associations et collectivités :
 maintien de la Redevance Spéciale avec signature d'une convention pour assurer la collecte.

Une info ? ☎ 01 44 28 99 80 | @gestiondechets.thelloise | gestiondechets@thelloise.fr
 Communauté de communes Thelloise - 7, avenue de l'Europe - BP 45 - 60530 Neuilly-en-Thelle

Rues du Secteur Centre

ALEXANDRE MICHEL	GAMBETTA	PETIT BEFFROI
ANDRE CARON	GRAND BEFFROI	PIERRE WOLF
AURELIEN CRONNIER	HENRI BARBUSSE	QUAI DU BAS SAUT
CHARLES DE GAULLE	HOSPICE	RICHEBOURG
CHEVALERIE	HOTEL DE VILLE	SAINTE AUBIN
CHEVALOT	LAPOMAREDE	SENILIS
DONATIEN MARQUIS	LOUIS LECLERE	TERCENVILLE
EGLISE	MADAME LECOMTE	VERMAND
FLORENTIN GAUDEFROY	NEUILLY EN THELLE	

DÉCHÈTTERIE

Rue Pasteur Prolongée,
95560 Champagne Sur Oise - Tel: 01 34 70 05 60

Vous pouvez déposer gratuitement vos déchets en déchetterie (à déposer séparément dans chaque benne) :

Déchets verts (issus des jardins), gravats (limités à 2m3 par mois), ferrailles, encombrants (matelas, meubles...), cartons d'emballages (gros de magasins), batteries, piles, huiles de vidanges automobiles et leurs contenants, pneus, emballages ménagers, revues-magazines, objets réparables (récupérés par Emmaüs) et électroménagers en fin de vie (récupérés par Envie Log).

La déchetterie de Champagne sur Oise peut accueillir les déchets toxiques des ménages : bases, acides, peintures, laques, solvants, produits phytosanitaires domestiques, néons.

Horaires de la Déchèterie de Champagne-sur-oise

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi, Dimanche
 Du 01/10 au 31/03 :
 Du lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-17h
 Samedi : 9h-17h
 Dimanche : 9h-12h30

Du 01/04 au 30/09 :
 Du lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-19h
 Samedi : 9h-19h
 Dimanche : 9h-12h30
Jours de Fermeture : Jeudi
 Jours fériés



FAIRE SUIVRE VOTRE COURRIER

Il vous suffit de remplir un formulaire auprès du bureau de poste de Chambly ou sur laposte.fr.
A titre indicatif, le bureau de poste le plus proche de chez vous est situé :
La Poste : 425, Place Charles de Gaulle – 60230 Chambly - Tél. 01 30 28 91 21
Horaire d'ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le samedi de 9h à 12h.

Vous devez informer de votre changement d'adresse les organismes suivants (liste non exhaustive) :

- Votre employeur
- Votre banque
- Votre assureur
- L'hôtel des impôts
- Les concessionnaires (ERDF, France TELECOM, concessionnaire eau pour les abonnements liés à votre ancienne adresse).
- La sécurité sociale

ABONNEMENT ÉLECTRICITÉ

Choisissez votre fournisseur puis transmettez lui le numéro de Point De Livraison (PDL) fourni par ICF Habitat.

GAZ DE VILLE

Choisissez votre fournisseur puis transmettez lui le numéro de Point de Comptage et d'Estimation (PCE) fourni par ICF.

ABONNEMENT TELECOM

Il vous appartient de choisir votre fournisseur.

ABONNEMENT FIBRE

Il vous appartient de choisir votre fournisseur, votre logement est précâblé.

EAU

Nous vous invitons à prendre contact avec SUEZ

ASSURANCE

N'oubliez pas d'assurer, pour le jour de la remise des clefs, votre logement (assurance multirisques).

Cette police d'assurance doit couvrir au minimum :

- Les dommages que subissent vos biens immobiliers et mobiliers contre l'incendie, les dégâts des eaux et le vol.
- Ainsi que la responsabilité civile du fait des dommages causés aux voisins ou aux tiers.



ICF HABITAT
NORD-EST



FLASHEZ ET CONSULTEZ LES
INFORMATIONS PRATIQUES
SUR VOTRE LOGEMENT

<https://www.icfhabitat.fr/groupe/bienvenue-dans-votre-residence-rues-deflandre-et-fournet-chambly>